

LE PRÉFET

Bureau de la coordination, de l'environnement
et des enquêtes publiques

Secrétariat de la CDAC

Affaire suivie par : Véronique DEBOUCHE

Tél : 03 81 25 12 32

pref-cdac25@doubs.gouv.fr

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU DOUBS du 16 mars 2022

INFO PRESSE

La CDAC a rendu une décision favorable dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée sans permis de construire par la SAS SODALIS 2, pour l'extension du magasin à l enseigne BRICOMARCHE, appartenant à un ensemble commercial, sis 2 rue Rosa Luxemburg 25110 Baume-Les-Dames, portant la surface de vente initiale globale de 6020,9 m² à 6757 m², ci-après détaillée :

- Enseigne BRICOMARCHÉ: Surface de vente actuelle : 3358m² - Extension de 893 m² – Soit 4251 m² après projet,
- Enseigne INTERMARCHÉ : Surface de vente actuelle de 2448 m² sans modification
- Galerie marchande : Surface de vente actuelle 214,9 m² – Réduction de 156,9 m² – Soit 58 m² de surface de vente, après projet.

Résultat du vote : UNANIMITÉ avec 10 voix POUR

En application de l'article R752-19 du Code de commerce, cet avis sera, dans les 10 jours suivant la réunion de la commission :

- notifié par le préfet au demandeur ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ;
- publié dans l'Est Républicain et La Terre de Chez Nous, deux journaux diffusés dans le département du Doubs.

Les recours prévus à l'article L.752-17 du Code de commerce peuvent être adressés, dans le délai d'un mois, au secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) – TELEDOC 121 - Bâtiment SIEYES - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75 703 PARIS Cedex 13.